



VILLE DE

Ramonville
Saint-Agne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 15 Mai 2014

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Nombre de votants : 33

Numéro
2014/MAI/45

Point de l'ordre du jour
3

OBJET
CONSEIL ÉCONOMIQUE
COMMUNAL
NOMINATION DES
CONSEILLERS

RAPPORTEUR
M. LE MAIRE

Rendu exécutoire compte-tenu de :
La transmission en Préfecture le : 28/05/2014
L'affichage en mairie le : 28/05/2014
La notification le :

Le Maire
Christophe LUBAC

Le Jeudi 15 Mai 2014, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 9 Mai 2014, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Madame Marie-Pierre GLEIZES** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Membres présents :

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, Mme Cl. GEORGELIN, M. G. ROZENKNOP, Mme M-P. DOSTE, Mme V. LETARD, M. J-B. CHEVALLIER, Mme P. MATON, M. A. CLEMENT, M. P-Y. SCHANEN, Mme M-P. GLEIZES, Mme M-A. SCANO, M. E. JAECK, M. J-L. PALÉVODY, Mlle D. NSIMBA LUMPUNI, M. A. CARRAL, Mme G. BAUX, Mme Cl. GRIET, M. B. PASSERIEU, Mme V. BLANSTIER, M. P. BROT, Mme M. CABAU, Mme Ch. CHEVALLIER, M. Fr. ESCANDE, M. M. CHARLER, M. H. AREVALO, Mme Ch. ARRIGHI, M. J-P. PERICAUD, Mme M. RICHARD et M. N. MASSY.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

M. P. ARCE a donné procuration à Mme V. BLANSTIER
M. S. ROSTAN a donné procuration à Mme Cl. FAIVRE
M. J. DAHAN a donné procuration à Mme Cl. GEORGELIN

Exposé des motifs

Monsieur LE MAIRE propose de créer le Conseil Économique Communal sur la base de l'article L 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la création de comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales.

Sur proposition, il en fixera la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

Chaque comité sera présidé par un membre du conseil municipal, désigné par Monsieur le Maire.

Les comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués.

Après avoir enregistré les candidatures des élu(e)s, il propose en conséquence au Conseil Municipal la composition suivante du Comité consultatif du Conseil économique :

➤ **15 Représentant(e)s des acteurs économiques**

- 2 Collège artisans ;
- 2 Collège commerçants ;
- 2 Collège professions libérales ;
- 2 Collège PME/PMI ;
- 7 Représentant(e)s des secteurs géographiques.

➤ **5 Elu(e)s municipaux**

- Monsieur LE MAIRE (Président) ;
- Monsieur Alain CARRAL, Conseiller Délégué en charge du Conseil (Vice-Président) ;
- Monsieur Jean-Bernard CHEVALLIER, Maire-adjoint en charge de l'Economie
- Monsieur Sébastien ROSTAN, Conseiller Délégué ou Monsieur Henri AREVALO , Conseiller Municipal ;
- Madame Marie-Pierre GLEIZES, Conseillère Déléguée.

➤ **3 Membres extérieurs**

- 1 Sicoval ;
- 1 CCI ;
- 1 Chambres des Métiers ;

➤ **1 Personnel communal**

- La Chargée de mission Développement Économique (Secrétaire du Conseil).

Soit en tout 24 Conseillers économiques Communaux.

Le conseil est établi pour une durée d'une année. Le comité sera présidé par Monsieur le Maire. Il aura en charge les questions d'intérêt économique local dans le respect du transfert de compétence déjà effectué au Sicoval en la matière.

Décision

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur LE MAIRE, et après en avoir délibéré,

- **VOTE À L'UNANIMITÉ** la création d'un Conseil Économique Communal ;
- **DÉSIGNE en tant qu'élu(e)s** Monsieur LE MAIRE, Monsieur Alain CARRAL, Monsieur Jean-Bernard CHEVALLIER, Monsieur Sébastien ROSTAN et Madame Marie-Pierre GLEIZES suite aux votes dont les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 33

Nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

Nombre de suffrages pour Monsieur Alain CARRAL : 23

Nombre de votants : 33
Nombre de suffrages exprimés : 29
Majorité absolue : 15

Nombre de suffrages pour Monsieur Jean-Bernard CHEVALLIER : 23

Nombre de votants : 33
Nombre de suffrages exprimés : 33
Majorité absolue : 17

Nombre de suffrages pour Monsieur Sébastien ROSTAN : 23
Nombre de suffrages pour Monsieur Henri AREVALO : 10

Nombre de votants : 33
Nombre de suffrages exprimés : 29
Majorité absolue : 15

Nombre de suffrages pour Madame Marie-Pierre GLEIZES : 23

- **VOTE À L'UNANIMITÉ** la composition du Comité consultatif du Conseil économique telle que décrite ci-dessus

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures*

Le Maire
Christophe LUBAC

Date de la signature : 26/05/2014
Nom du signataire : Christophe LUBAC